

CANADA
Province de Québec
District de Québec
N° 200-06-000185-150
200-06-000184-153
200-06-000183-155

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

COUR SUPÉRIEURE

par défaut ex parte contesté enquête au mérite

MARIE-EVE DUCHESNE	DEMANDE
c. VILLE DE QUÉBEC	DÉFENSE
-et- PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC	MIS EN CAUSE
BERNARD LAFORCE	DEMANDE
c. VILLE DE QUÉBEC	DÉFENSE
-et- PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC	MIS EN CAUSE
ANDRÉE ST-LAURENT	DEMANDE
c. VILLE DE QUÉBEC	DÉFENSE
-et- PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC	MIS EN CAUSE

ENREGISTREMENT

Division Gestion Salle n° 3.20 Le 25 septembre 2018

DÉBUT : 11h48
FIN : 11h55

PRÉSIDENT : **L'HONORABLE SIMON HÉBERT, j.c.s.** **(JH 5462)**

DEMANDE (Mme Duchesne) <input checked="" type="checkbox"/> PRÉSENT(E) <input type="checkbox"/> ABSENT(E)	Me Florence Boucher Cosette Dumas Gagné Théberge Casier 140 ✓
DEMANDE (M. Laforce) <input checked="" type="checkbox"/> PRÉSENT(E) <input type="checkbox"/> ABSENT(E)	Me Gabriel Michaud-Brière Dumas Gagné Théberge Casier 140 ✓
DEMANDE (Mme St-Laurent) <input checked="" type="checkbox"/> PRÉSENT(E) <input type="checkbox"/> ABSENT(E)	Me Gabriel Michaud-Brière en remplacement de Me Enrico Théberge Dumas Gagné Théberge Casier 140 ✓
DÉFENSE (Ville de Québec) <input checked="" type="checkbox"/> PRÉSENT(E) <input type="checkbox"/> ABSENT(E)	Me Benoit Lussier Giasson et associés Casier 13
MISE EN CAUSE (PGQ) <input checked="" type="checkbox"/> PRÉSENT(E) <input type="checkbox"/> ABSENT(E)	Me Alexandre Ouellet Ministère de la Justice (DGAJLAJ) Casier 134

296

Le 25 septembre 2018

Salle 3.20

NATURE DE LA CAUSE GESTION

GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE Catherine Bilodeau (TB 4020)

11h48

Appel de la cause et identification des procureurs.

Le Tribunal s'adresse aux parties quant aux étapes prévues dans l'échéancier initial.

ÉCHÉANCIER

DÉFENSE

La défense est déjà produite au dossier de la Cour.

INTERROGATOIRES APRÈS DÉFENSE

Les interrogatoires après défense des quatre représentants de la Ville de Québec auront lieu les 5 et 11 octobre 2018.

EXPERTISES

La Ville de Québec a déposé son expertise lors du dépôt de la défense.

Me Brière soumet qu'une expertise pourrait être produite, des précisions sont à venir sous peu.

COMMUNICATION DE LA PREUVE

Les pièces seront déposées au plus tard le 31 janvier 2019.

DEMANDE D'INSCRIPTION POUR INSTRUCTION ET JUGEMENT

La demande pour instruction et jugement sera produite au plus tard le 31 janvier 2019 et les parties prévoient une durée de quatre semaines.

11h55

Fin de l'audience.



Catherine Bilodeau, greffière-audicière